



LÉGISLATURE 2015-2020  
DÉLIBÉRATION PR-1205  
SÉANCE DU 7 MARS 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

vu le plan directeur de quartier de la Concorde approuvé par le Conseil municipal le 25 juin 2013 et par le Conseil d'Etat le 25 septembre 2013;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 73 oui

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de plan de site N° 29 400 A - 208-540, à la Cité-jardin d'Aire.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pascal Spuhler

Le Président:

Rémy Burri